Image not found or type unknown

Erreur dans l'assignation en référé

Par **bb24**, le **16/11/2009** à **10:47**

Bonjour,

je suis convoqué au tribunal car j'ai des impayés importants de loyer. La société d'huissiers m'a fait parvenir l'acte d'assignation, mais à sa lecture, je me suis aperçue qu'il y avait deux fautes concernant mon lieu "de location" (56 au lieu de 57 rue...) Est ce que je peux utiliser cela pour ma défense?

Dans l'attente d'une réponse,
merci d'avance!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés